

# CONCOURS DE DESSIN TON INVENTE SUPER-HÉROS

DU MER. 22 MARS  
AU SAM. 29 AVRIL

Conception 2023 - service communication - 01 30 86 89 15 - Ne pas jeter sur la voie publique

REMISE DE PRIX : SAM. 13 MAI À 14H30



+ d'infos

[www.carrieres-sur-seine.fr](http://www.carrieres-sur-seine.fr)

Médiathèque des Vignes Blanches

01 39 57 58 28 ou [bibliotheque@carrieres-sur-seine.fr](mailto:bibliotheque@carrieres-sur-seine.fr)



Ville  
de  
Carrières-sur-Seine

# RÈGLEMENT DU CONCOURS

## ARTICLE 1 : ORGANISATION DU CONCOURS

La médiathèque propose un concours de dessin "Invente ton Super-héros".

Ce concours se divise en 2 catégories selon l'âge :

- Pour les **6-8 ans**
- Pour les **9-11 ans**

## ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est **GRATUITE** et le concours est ouvert à partir de 6 ans et jusqu'à 11 ans.

Une autorisation parentale devra être impérativement remplie et remise aux bibliothécaires.

Le formulaire est disponible à la médiathèque et sur les sites Internet de la Ville

[www.carrieres-sur-seine.fr](http://www.carrieres-sur-seine.fr) et <https://www.bouclesdesmediatheques.fr/mediatheque-de-carrieres-sur-seine>

## ARTICLE 3 : DÉROULEMENT DU CONCOURS

- Le dessin peut être en **COULEURS** ou en **NOIR ET BLANC** dans un format **A4 AU MAXIMUM**.
- Votre dessin devra être accompagné de la fiche d'identité du personnage complétée.
- 1 seul dessin par personne est autorisé.
- Votre **PERSONNAGE** devra être **ORIGINAL** et ne pas reprendre les attributs d'autres personnages de BD / manga déjà existants.
- Les dessins représentant des sujets pouvant heurter la sensibilité ne seront pas retenus.
- La médiathèque se réserve le droit de refuser les dessins ayant un caractère manifeste d'injure, d'obscénité ou de publicité commerciale.

**Le dessin** devra être remis à la médiathèque des Vignes Blanches (33-35 Rue des Vignes Blanches, 78420 Carrières-sur-Seine) **AVANT le SAMEDI 29 AVRIL 2023** avec **la fiche d'identité du personnage et le bulletin de participation dûment complété avec l'accord du présent règlement et de l'autorisation parentale.**

## ARTICLE 4 : DROITS D'AUTEUR

Chaque participant déclare être l'auteur(e) du dessin soumis.

## ARTICLE 5 : ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury est composé de l'équipe de la médiathèque, d'un membre de l'association Carrières BD, d'un professeur de dessin de l'École Municipale des Arts (EMA) ainsi que la Maire-adjointe déléguée à la Culture. **Le jury sélectionnera les 3 meilleurs dessins dans chacune des catégories en se basant sur le respect du thème, la qualité graphique et l'originalité du personnage.**

- **Un prix sera remis aux 3 lauréats de chaque catégorie.**
- **Le jury se réserve le droit de remettre des prix spéciaux.**

La remise des prix aura lieu le **SAMEDI 13 MAI À 14H30** lors du Festival BD.

## ARTICLE 6 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au concours de dessin implique l'acceptation du présent règlement.

Chaque participant accepte la diffusion de son dessin à l'occasion de l'exposition qui suivra la remise des prix dans toutes publications et sur le site Internet de la Ville. Les dessins seront restitués à la fin de l'exposition à la médiathèque, le samedi 27 mai.